

Les écoles d'art s'inquiètent de passer sous la cotutelle du ministère de l'enseignement

L'amendement, qui a suscité une levée de boucliers des chefs d'établissement, vise à harmoniser les cursus à l'échelle européenne

Art

Le débat peut sembler technique. Mais un simple amendement pourrait remodeler le paysage des écoles d'art françaises. Proposé à l'Assemblée nationale par le député PS de Gironde Vincent Feltesse, dans le cadre du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur, il vise à mettre les écoles d'art et de création (arts plastiques, théâtre, cinéma), actuellement sous l'unique autorité du ministère de la culture, sous la cotutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un simple aménagement, visant à harmoniser les cursus à l'échelle européenne ?

Définitivement adoptée le 26 juin, la proposition a aussitôt provoqué une levée de boucliers. Certes, elle recueille plutôt l'assentiment des écoles d'architecture, et de quelques autres établissements. Mais globalement, l'Association nationale des écoles supérieures d'art (Andéa), qui fédère les

46 écoles, la considère d'un très mauvais œil. « *Il est très problématique que l'enseignement supérieur soit associé à la définition de notre projet pédagogique*, résume Emmanuel Tibloux, directeur de la prestigieuse école d'art de Lyon et président de l'Andéa. *Cela nous a d'autant plus surpris que, en janvier, les deux ministres, de la culture et de l'enseignement supérieur, nous avaient promis qu'il n'était pas question d'envisager de cotutelle.* »

Ce qui étonne surtout les professionnels, c'est que les écoles d'art estiment avoir « prouvé » l'efficacité de leur formation : « *Nos structures sont en relation très étroite avec le monde professionnel, d'où elles tirent leur caractère vraiment formateur et émancipateur*, poursuit Emmanuel Tibloux. *Elles offrent à leurs étudiants de remarquables taux d'insertion dans le milieu professionnel : 80 % ont un emploi en lien avec leur formation dans les trois ans. Pourquoi changer un système qui réussit ?* »

Concrètement, comment cette réforme pourrait-elle menacer la spécificité des écoles d'art ? Afin d'être intégrées au système LMD (licence-master-doctorat) tel qu'il a été harmonisé par l'Europe et ses accords de Bologne en 2006, les écoles d'art françaises ont déjà valorisé la recherche dans leur cursus, en essayant de le faire avec souplesse.

Mais leurs diplômes doivent recevoir le label de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aéres en refondation), dont les grilles d'évaluation, pour l'instant très tatillonnes, ne tiennent pas compte de leur singularité.

Et les mémoires, qui épousent jusqu'à présent des formats plus originaux qu'à l'université, pourraient bien être formatés à l'avenir. « *Pour nous, le mémoire n'est qu'un moyen pour l'étudiant de conceptualiser sa pratique plastique, et non une fin, ce que l'université risque de nous imposer*, regrette Emmanuel Tibloux. *Mes profes-*

seurs de culture générale à Lyon n'ont pas de profil académique, mais une grande qualification professionnelle. Idem pour nos artistes enseignants. Qu'arrivera-t-il si l'on nous oblige à ne recruter que des titulaires du doctorat ? »

Même scepticisme chez Nicolas Bourriaud, directeur de l'Ecole nationale supérieure des beaux-

Les professionnels jugent que les écoles d'art ont « prouvé » l'efficacité de leur formation

arts (Ensba) de Paris, fameuse pour sa pédagogie particulière, proche du système allemand de l'artiste mentor : « *S'il s'agit de remettre en cause la spécificité de notre système, qui repose sur les ateliers d'artistes, cet amendement est une mauvaise cause*, confirme-t-il. *Nous ne voulons pas être tirés en*

arrière par le réseau universitaire, juste au moment où nous essayons de rapprocher notre école du monde de l'art international et d'être plus attractifs vis-à-vis des professeurs étrangers. Bologne a été une évolution positive dans la mesure où nous sommes libres de nos relations avec l'université. »

Isolationnistes, les écoles d'art ? Bien au contraire, clament-elles : beaucoup collaborent déjà avec l'université. L'Ensba, par exemple, s'est associée à l'Ecole normale supérieure et développe un 3^e cycle en lien avec d'autres universités. « *Nous n'avons pas peur du rapport avec l'université*, promet Arnaud Meunier, directeur de l'Ecole supérieure dramatique de Saint-Etienne, qui a noué des partenariats avec la faculté de lettres, l'ENS de Lyon, l'Ecole supérieure d'architecture et celle de design de Saint-Etienne. *Mais nous voulons préserver cette transmission caractérisée par le compagnonnage de tous les professionnels du spectacle vivant, cette souplesse de recrute-*

ment qui rend nos écoles si opérantes, avec leurs formations sur mesure. »

Or, cet amendement n'y changera rien, promettent d'autres chefs d'établissement, qui regrettent, eux, l'inutilité du débat. Directeur de l'Ecole des beaux-arts de Nantes, Pierre-Jean Galdin ne craint pas de le dire : « *Certains agitent le chiffon rouge en faisant croire que nous ne pourrions plus embaucher que des doctorants, mais c'est un fantasme, car cette réforme ne nous enlève en rien notre autonomie en termes d'embauche* », proteste-t-il.

Maintenant que la loi est votée, quid de l'avenir ? L'Andéa espère que le décret d'application, en cours de rédaction, atténuera les effets de cet amendement sur leurs écoles : « *Le gouvernement, pour lequel notre milieu a voté, ne doit pas continuer à créer de la souffrance*, résume Arnaud Meunier. *Il doit écouter les professionnels et les artistes, plutôt que d'obéir à une logique purement gestionnaire.* » ■

EMMANUELLE LEQUEUX